

## FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 17 Juillet 1828.

Avec permission du Magistrat. — Chez C.-H. WOLFRATH, imprimeur-éditeur.

**Service extraordinaire du 20 au 25 Juillet,**  
à l'occasion du grand Concert helvétique à Neuchâtel.

Le bateau à vapeur l'Union, partira le 20 Juillet d'Yverdon p. Neuchâtel, à 10 heures du matin, et fera une promenade à 2 heures après midi. — Les 21, 22, 23, 24 et 25, il partira de Neuchâtel p. Yverdon à 6 heures du matin, et d'Yverdon p. Neuchâtel à 10 heures. Le 25 il repartira pour la seconde fois de Neuchâtel p. Yverdon à 3 heures après midi, et le 26 il reprendra son service ordinaire. — Les 21, 22, 23 et 24 Juillet, il y aura promenade sur le lac, dès Neuchâtel, à 5 heures du soir. — Les 20, 21, 22, dans la course d'Yverdon à Neuchâtel, et le 25 dans les deux courses de Neuchâtel à Yverdon, il touchera à Estavayer au lieu de St. Aubin.

## ARTICLES OFFICIELS.

1. La Seigneurie, par son mandement du 24 Juin dernier, a accordé la discussion des biens et dettes de la veuve et des enfans de feu David-Henri Maire fils, de la Sagne; et M. Richard, maire dudit lieu, en a fixé la tenue p. le Lundi 4 Août prochain, dans la maison-de-ville de la dite Sagne, dès les 8 heures du matin, où tous les créanciers de la dite hoirie Maire sont requis de se présenter, munis de leurs titres et répétitions, pour y être inscrits et faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion.

CONVERT, greffier.

2. La Seigneurie, par mandement en date du 1<sup>er</sup> Juillet courant, ayant accordé le décret des biens du nommé Auguste Tripet, de Chézard, serrurier, maintenant absent du pays; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé la journée des inscriptions au Samedi 9 Août prochain, jour auquel tous les créanciers dudit Auguste Tripet sont requis de se rendre, dès les neuf heures du matin, à la salle d'audience de l'hôtel-de-ville dudit Valangin, par-devant mon dit Sieur le Maire et les Juges-Egaleurs par lui nommés, munis de leurs titres et prétentions, pour être inscrits et ensuite colloqués à rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 12 Juillet 1828.

Par ordonnance, BREGUET, greffier.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

3. Le 29 du courant, l'on vendra par enchères publiques, aux conditions qui seront lues, 22 vases de cave de diverses grandeurs, contenant ensemble 255 chars mesure de Berne. Ces vases, qui tous ont été retravaillés en 1824 par un très-bon maître tonnelier, ont dès-lors presque toujours été pleins et sont aujourd'hui parfaitement avinés, se trouvent dans l'une des caves au château de la ville d'Yverdon, où les amateurs sont invités à se rencontrer au jour sus-indiqué. Les personnes qui désireraient connaître les conditions de cette vente et obtenir d'autres renseignemens, pourront s'adresser à M. C.-H. Montandon, maison de M<sup>me</sup> la présidente de Rougemont.

4. L'hoirie de feu M. le justicier Abram-Henri Robert, des Ponts, expose en vente par la voie de la minute et des enchères publiques, les immeubles qui leur restent encore en commun, savoir: 1<sup>o</sup> Un bien-fonds situé au haut des Joux, quartier des Combes derrière, Juridiction de la Brévine, où l'on peut entretenir 12 à 14 vaches en été et 4 en hiver, se composant d'une maison bien entretenue, d'environ cent poses d'excellentes terres en un miaz, dont la majeure partie est en pâturage, fourni d'une quantité de belles plantes de bois; il est pourvu de bonnes fontaines qui ne tarissent jamais: le fermier qui le tient en amodiation depuis passé 25 ans, établit d'une manière certaine sa réputation. 2<sup>o</sup> Un beau pâturage, avec une maison sus-assise, situé sur la Roche, quartier de Petit-Martel, Juridiction de Rochefort, peuplé de beau bois, et où peuvent alper aisément 8 à 9 vaches; l'herbage est d'une qualité supérieure, et l'eau est abondante p. le bétail. 3<sup>o</sup> Un bien-fonds situé au centre du village de Brot-dessus, avec une maison bien distribuée p. le labourage, et d'excellentes terres labourables, avec lesquelles on peut entretenir quatre vaches toute l'année, la garde d'été étant proportionnée à celle d'hiver. 4<sup>o</sup> Une pose d'excellente terre dure, très-productive, quoique susceptible encore de bonification, située aux Prés-guenaux, à peu de distance du village

de Brot. 5<sup>o</sup> Une parcelle de forêt, seulement la recvue perpétuelle, mais non le fond, située à la Combe-Hauri, quartier du Joratel, Juridiction de Travers, de la contenance d'environ 2 poses et demie, bien peuplée; l'exploitation en est facile. 6<sup>o</sup> Enfin, un canton de marais en friche, où l'on peut exploiter de la bonne tourbe, de la contenance d'environ 3 poses, et situé au nord de Brot-dessus. Les amateurs de ces divers immeubles peuvent en prendre connaissance auprès des membres de l'hoirie Robert, soit aux Ponts ou à Brot, et le notaire Ducommun, détenteur de la minute, communiquera les conditions de ces ventes et recevra les soumissions des amateurs. Les passations auront lieu les Samedis 5, 12 et 19 Juillet, à 7 heures du soir, à l'auberge du Sieur conseiller Robert, l'un des membres de la dite hoirie.

## ON OFFRE A VENDRE.

5. Aug. Borel-Borel, libraire, rue de l'Hôpital, en face de l'hôtel du Faucon, venant de prendre avec plusieurs libraires de Paris, des arrangements avantageux pour les acheteurs, se trouve par ce moyen à même, dès ce moment, de fournir à bon compte de bons ouvrages de littérature, d'histoire, de science, de voyage, d'éducation, et enfin p. l'amusement de la jeunesse, dans les formats in-8<sup>o</sup>, in-12, in-24 et in-18. Tous ces livres sont neufs, de différentes et bonnes éditions, dont les prix sont de 20, 14, 10, 7 et 4 batz le volume broché.

6. Chez Frédéric Meuron fils, entrepreneur de bâtimens, au faubourg, divers meubles neufs, en noyer, comme bureaux, commodes, bois de lits vernis et polis, etc., avec ordre d'architecture, soit à colonnes et à pilastres, qui imitent l'acajou, et d'autres le bois naturel. Le choix du bois est formé de dessins variés. Il a également dans son atelier des parquets secs en menuiserie, soit en sapin ou chêne pour planchers de diverses dimensions.

7. Chez Gerster, libraire, de la belle maculature, au quintal et à la livre.

8. M. M. Roy père et fils, viennent de recevoir des draps de nuances nouvelles pour habits, et des étoffes de gilets et pantalons pour la saison; ils ont un assortiment complet de cravattes anglaises de couleur, dites blanches de batiste d'Ecosse, de nansou et mousseline et de soie, faux cols de chemises, cols de tissus de crin p. mettre dans les cravattes et autres en sanglier, bretelles de toutes espèces, élastiques p. gilets et sous-pieds, gants de batiste et de toile écru, dits de peau de toutes couleurs et qualités, tapis anglais variés pour table, manteaux de divers tissus imperméables, couvertures de laine anglaises à très-bas prix. Ils ont une partie de véritables foulards de l'Inde qu'ils peuvent céder au-dessous des prix courans en prenant la pièce de 7 mouchoirs.

9. Chez Rose Junod-Borel, eau de lavande Trénel, eau de Cologne de Farina, et divers objets en parfumerie, qu'elle vient de recevoir de Paris. Elle a en dépôt un assortiment de tours et touffes en cheveux du dernier goût.

10. Plusieurs corps de tiroirs et de tablars, composant l'ameublement d'une pharmacie, ainsi que de petites caisses à glissoir et autres objets, que l'on cédera à bas prix. S'adresser à Georget, maître menuisier, sur le Bassin.

11. Petremand, cordonnier-bottier, maison Fornachon, rue des moulins, prévient le public et ses pratiques, qu'il vient de recevoir et compléter un assortiment de 70 nuances maroquin de Paris, de même que des noirs en qualité supérieure; satins blanc et noir très-forts, de même que plusieurs étoffes soie et autre pour souliers et bottines de Dames; tiges de bottes chamoisées, noires et grises: le tout dans le dernier goût.

12. Chez Em. Matthey, bottier du Roi, des souliers de bal en prunelle blanche et à très-bas prix, voulant s'en défaire. Il est aussi pourvu de souliers de bal pour les Messieurs.

13. Deux registres pour grands livres, lignés en francs et cent<sup>s</sup>, dos élastiques, coins et dossiers en cuivre jaune. Les voir chez H. Mentha.

14. Trois presses en bois, bien ferrés, avec palanches en fer; plusieurs cuves, gerles, cuveau, brandes, etc., qu'on peut voir chez Fr. Sauvin, maître charpentier, à son chantier aux Terreaux, qui en fera un prix raisonnable.

15. Deux bons duvets, un matelas, un bois de lit en noyer, une glace, une horloge, 2 cafetières, une cocassé, une table et une malle. S'adresser à la mère Bonzon, près la grande boucherie.

16. Deux grandes tables de pinte et quatre bancs, encore en bon état. S'adresser à Fanchette Philippin, rue du Neubourg.

17. Chez M<sup>lle</sup> Julie Steiner, marchande tapisserie, maison de M<sup>me</sup> DuPasquier-d'Ivernois, sur la Place, des étoffes de toute espèce pour robes, telles que crêpe de chine véritable, en blanc, en noir et en bleu, côte-pali satiné d'un genre tout nouveau, mousselines imprimées et guingans de France, mérinos de Saxe et anglais, percales brochées, etc. Des schalls et fichus en crêpe, en laine et en bourre-de-soie, des cravates blanches, noires et en couleurs de mode, en soie et en coton, des bas en soie, en laine et en coton, des foulards des Indes dans les prix de 23 à 40 batz, des franges et des ornemens pour meubles, des glaces de Paris de toute grandeur, etc.

18. Chez M. A.-F. Wittnauer, à la Grand'rue, sucre de Paris avec et sans papier, sucre pilé et tamisé, oranges et citrons, amandes triées à la main et en sortes, coque-molles, noisettes et pistaches, brignoles, prunes de Tours, figues violettes, raisins sultans, Malaga, de Smyrne et de Corinthe, citronat et cédrat; compôte de Chambéry, marmelade aux abricots, vanille fine et surfine, colle de poisson en coquilles et en feuilles, anchois, moutarde de Maille en pots et en poudre, câpres fines et surfines, cornichons, truffes et morilles; pâtes d'Italie assorties, huile surfine de Nice prem. qualité; rum de la Jamaïque, arack, vieille eau de cerises et eau-de-vie de Cognac pour dessert. Il vient de recevoir un assortiment de baleines pour corsets, fouets et baguettes de fusils, ainsi que de la véritable eau de Cologne en caisses de six bouteilles et flacons assortis.

19. Chez M. Michaud-Mercier, des canevas en fil roux, 1/2 aune à 7/8 aune large, dit teint en vert p. chassiss, canevas de Paris p. broderie, depuis le plus fin jusqu'au plus gros N<sup>o</sup>; toiles cirées unies et marbrées vertes, acajou, grises, etc., de 5/8 à 5/4 larges, bonne qualité; coton en laine cardé en feuilles, à 2 batz la feuille; écharpes, bayadères, colliers, fichus en gaze zéphir, barège, crêpe de Chine, unis et nués, goût nouveau. Eau de Selters en grosses et moyennes cruches, prise à la source en Mai dernier; il recevra des cruches vides en échange, au gré des amateurs. Eau de cerises de 1811, à 10 batz la bouteille simple et 12 bz la double. Il vient de recevoir le vinaigre de table qu'il attendait, moutarde de Maille aux fines herbes, à l'estragon et à la ravigote.

20. (Ou à louer.) En commission, deux belles ânesses à lait avec leurs ânon. S'adr. pour les voir et les conditions, à Gaberel, en ville.

21. Brodt, perruquier, venant tout récemment du midi de France, en a rapporté un bel assortiment de tours de cheveux pour Dames, au goût du jour, savoir: tours à ballon à quatorze boucles indéfrisables, dits de dix boucles, tours à bandeau, dits métalliques indéfrisables, tours à raies de chair, touffes à coulisses, tours ordinaires sur deux rangs, dits simples: le tout bien conditionné, tant pour la monture que pour la fraîcheur des cheveux. Il fait des perruques et des faux toupets de commande: le tout à justes prix. Son domicile est rue neuve dite des Poteaux, maison de M. Montandon.

22. J. Stoll annonce qu'il vient d'ouvrir et de joindre à son atelier de cordonnier, un magasin de bottes et souliers, situé dans la maison Gerster, rue neuve et des Poteaux.

23. Il reste aux entrepreneurs du Collège 25 à 30 bosses de chaux maigre de Savoie, de toute première qualité, qu'ils vendront par bossé à un prix satisfaisant aux personnes qui en désireront. S'adr. à leur bureau sur le bassin.

24. Chez M. Ganeval, rue de l'Hôpital, bougies p. table, p. voitures et p. falots, au bas prix de 23 batz par livre, la qualité et le transparent ne laissent rien à désirer. Il est des mioux assorti en pâtes d'Italie, productions du midi, et autres articles de son commerce, trop longs à détailler.

25. Une ânesse à lait avec son ânon. S'adresser au bureau de cette feuille.

26. Des douves en chêne, et des bosses en sapin. S'adr. à M. Siméon Clottu; à Serrières.

ON DEMANDE A ACHETER.

27. De rencontre, un laigre de 10 à 12 bosses, qui soit en bon état. S'adresser à M. Wavre, hópitalier.

ON OFFRE A LOUER.

28. Pour l'époque du grand Concert ou à l'année, une chambre meublée, ayant vue sur le lac et la rue des Halles. S'adr. à M<sup>me</sup> veuve Humbert-Droz.
29. Deux chambres garnies, pendant le Concert. S'adresser au bureau d'avis.
30. De suite, au Faubourg, une chambre proprement meublée. S'adr. au bureau d'avis.
31. Une ou deux chambres meublées, pendant le Concert helvétique. S'adr. au bureau d'avis.
32. Deux ou trois chambres proprement meublées. S'adresser à Charles Favarger-Prince, près du Pont-neuf.
33. Une ânesse abondante, aux Bercles.
34. Pendant la fête de musique, une grande chambre pour trois ou quatre personnes. S'adr. à Fréd. Loup, près la grande boucherie.
35. Pour la belle saison ou pour l'année entière, une partie de la belle campagne que M. de Watteville de Lentulus de Berne vient d'acquérir à Hauterive des hoirs de feu M. de Coffrane, se composant d'une belle maison de maîtres d'où l'on jouit d'une vue charmante, de terrasses, cabinets, jardin, vignes et verger: le tout garni d'arbres fruitiers. S'adresser à M. le commissaire Péters, à Hauterive.
36. Pour l'époque du Concert Suisse, une chambre meublée. S'adr. au second étage de la maison Bonjour, à la Grand'rue.
37. Pour l'époque du Concert helvétique, plusieurs chambres très-propres, bien garnies, desquelles on jouit d'une vue très-étendue. S'adr. rue de la Treille, à M<sup>me</sup> la veuve Perrochet, qui offre la pension, si on le désire.
38. De suite, pour 2 ou 3 mois, un logement à Bussy, chez M. Borel-Warnod.
39. De suite, une chambre agréablement située au centre de la ville. S'adr. à J.-J. Stoll, à Fahy-Gigaud.
40. Pour entrer de suite, un logement à Serrières, composé de deux chambres, une cuisine et un galetas. S'adr. à M. Wittnauer-Touchon.
41. Entre les trois foires, un magasin dans la maison de M. Perrin-Henry, rue des Balances. S'adr. à lui-même p. les conditions.
42. Des chambres meublées, chez M<sup>me</sup> Phillipin-Gigaud, à la Grand'rue.

ON DEMANDE A LOUER.

44. De suite, dans la ville ou aux environs de la ville, un local pour y murer une ou deux petites chaudières. S'adr. au bureau d'avis.
44. Un piano à 6 octaves. S'adresser à Borel, sous-hópitalier, qui indiquera.
45. Une cave meublée de fustes en bon état, ainsi que l'entraîn d'un encavage, pressoir, etc. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

46. Marianne Marty, demeurant chez son père, en face de l'hôtel-de-ville, a l'honneur d'informer le public auquel elle se recommande, qu'elle vient de s'établir maîtresse tailleur; elle espère, par la bienfaisance de son ouvrage et la propreté qu'elle y apportera, mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'en honorer; elle se chargerait d'une apprentie de favorables conditions.
47. Un jeune homme de cette ville, âgé de 22 à 23 ans, et qui a voyagé pendant plusieurs années, désirerait trouver une place de valet de chambre dans cette ville, ou pour continuer de voyager; il fera son possible pour s'assurer la confiance des personnes qui pourront avoir besoin de lui. S'adr. chez L. Belenot, notaire.
48. Une fille du Pays-de-Vaud, âgée de 25 ans, et munie de bons certificats, desire trouver de suite une place pour faire un bon ordinaire. S'adr. à Louise Girardier, aux Grattes.
49. Un jeune homme âgé de 17 ans, d'un caractère doux et de mœurs irréprochables à tous égards, desire se placer comme domestique dans une honnête maison. Il a travaillé jusqu'à maintenant chez un jardinier, et il connaît bien les diverses cultures que cet état comporte. S'adr. à M. le Pasteur de Dombresson.
50. On demande de suite une fille de bonnes mœurs, qui sache faire un bon ordinaire, coudre et tricoter. S'adr. chez Charles Silcher, boulanger.
51. M<sup>lles</sup> sœurs Richardet, maîtresses tailleuses, à Auvernier, demandent de suite, p. apprentie, une jeune fille de bonnes mœurs.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

52. M. Lambelet, maître-bourgeois, a perdu le Lundi 14 du courant, entre 10 et 11 heures du matin, devant la maison qu'il occupe à la Grand'rue, une boucle de jarretière en argent; il prie la personne qui l'a trouvée, de la lui rendre contre récompense.
53. Une jeune fille peu aisée a perdu, il y a quelque temps, depuis la ville au Chanet, un schall

broché bleu; la personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter, contre récompense, chez M. Mercier, ministre du Vendredi.

54. Perdu, Jeudi passé, depuis la Croix-du-marché à la Place-d'arme, un compas de cordonnier; la personne qui l'aura trouvé, est priée de le rapporter chez Em. Matthey, bottier du Roi, contre une forte récompense.
55. Perdu, égaré, ou volé, un chien manteau noir, une petite tache blanche sur l'épaule, la tête jaune ainsi que les pattes, avec son collier portant le nom de Victor Grandpierre, à Cernier, n° 11, priant les personnes qui en pourront donner des indices, d'en informer le propriétaire, contre récompense.
56. La personne qui a trouvé, Jeudi 12 Juin, de Hauterive à Neuchâtel, un schall en mérinos français uni, est priée de le remettre au bureau d'avis contre bonne récompense.
57. Il y a environ un mois qu'on a perdu sur la grande route de Montmollin à Morteau, un petit cahier contenant l'état de crédit appartenant à Pergaud, Jean-Claude. La personne qui pourrait l'avoir trouvé ou en donner des indices est priée de le remettre, soit à l'aubergiste de Montmollin, soit au bureau des Ponts, contre une récompense de huit francs.
58. Des lunettes à verres bleus, étui de maroquin vert, neuf, perdues dans la ville Samedi 5 Juillet; les remettre au bureau d'avis, contre récompense.
59. On a perdu, Samedi soir 5 du courant, de la rue du Pommier à celle de la Balance, un schall de bourre-de-soie, rayé rouge, jaune et blanc; on promet une récompense à la personne qui le rapportera au bureau d'avis.
60. On a perdu, Mardi 1<sup>er</sup> Juillet, depuis le pré de la bourgeoisie jusqu'à Valangin, une tabatière en argent, que l'on prie instamment de remettre à la Croix d'or à Valangin, contre une honnête récompense.
61. La personne qui, le jour de la foire, a oublié un petit sac renfermant de l'argent, peut le réclamer, en le désignant, chez J. Persoz fils aîné, sur la Place.
62. La personne qui aura perdu un sabot de char peut le réclamer, contre remboursement des frais, chez Vaucher, menuisier, à la rue des Moulins, n° 155.
63. On peut réclamer chez Vuillemin-Yersin, à Fleurier, en indiquant le nom du propriétaire, un chien caniche, manteau noir et portant un collier, qui a suivi quelqu'un depuis la foire de Neuchâtel.

AVIS DIVERS.

64. Les personnes qui ont remis des titres au Sieur Descœudres, vivant grand-sautier de Neuchâtel, sont invitées à les réclamer personnellement et dans le plus bref délai, au Greffe de la ville, contre le remboursement des frais qui seront dus. Ceux qui au nom de créanciers feraient la réclamation de titres, devront être munis d'une procuration spéciale, à défaut de quoi les titres ne seront pas délivrés.
65. La Communauté de Rochefort a fixé le ban de la faux sur la montagne de Plamboz, pour cette année, au Lundi 28 Juillet courant; ce qui est inséré pour la gouverne des intéressés. J.-P. BÉGUIN, not., Secrét. de Commune.
66. La Bibliothèque de la Ville sera fermée pendant un mois, et se rouvrira le Vendredi 19 Août prochain.
67. Il a paru à la fin du mois de Juin, à l'hôtel de la Balance à Neuchâtel, sous le nom de M<sup>lle</sup> Cruchaud de St. Aubin, une personne qui a visité plusieurs magasins en ville. M. Cruchaud, de St. Aubin, prévient le public, que cette personne n'étant point sa fille, il ne payera aucun des comptes qu'elle aurait pu faire, soit à Neuchâtel, soit ailleurs.
68. Un des chefs de la maison Muller et Comp<sup>e</sup>, coiffeurs à Lausanne, suivra ses pratiques à l'époque du Concert. Les Dames de Neuchâtel qui voudront bien aussi l'honorer de leur confiance, sont priées de faire remettre leurs commissions ou cartes d'adresse, chez M. Grangier aîné, rue des Moulins.
69. M<sup>me</sup> Muller, coiffeuse à Berne, séjournera en cette ville pendant l'époque du Concert, pour y coiffer Mesdames ses pratiques. Les Dames de Neuchâtel qui voudront également l'honorer de leur confiance, sont priées de faire remettre leurs cartes d'adresse ou commissions, chez M<sup>lle</sup> Jeanjaquet, au prem. étage sur le derrière, maison Lorimier.
70. Une maison de commerce du Val-de-Travers recevrait en apprentissage un jeune homme de famille honnête, ayant les connaissances convenables. S'adresser à MM. les fils d'Antoine Borel, en ville.
71. Fréd. Favarger, traiteur, au 1<sup>er</sup> étage de la maison Lehmann, maître tailleur, près du Temple-neuf, par conséquent à proximité du grand Concert, prévient le public qu'outre son état, au moyen duquel on trouvera constamment chez lui à manger, il sera pendant la réunion fédérale pourvu de toutes sortes de rafraichissemens.

72. Les chefs, guerriers et femme sauvages de la tribu des grands Osages, qui ont passé Lundi dernier dans cette ville p. se rendre à la Chaude-Fonds, y seront de retour Lundi prochain 21 courant, et ne s'y arrêteront que peu de jours. Pendant leur séjour ils recevront les personnes qui voudront bien leur faire l'honneur de les visiter dans un salon qui sera désigné lors de leur retour. — Les personnes qui à cet effet pourraient disposer d'une salle et de deux cabinets, sont priées de s'adr. au bureau d'avis.
73. On demande, dans une bonne maison à un quart de lieue de Zurich, en échange d'un garçon de 16 ans, un jeune homme ou une jeune Demoiselle environ du même âge; on préférerait que ce fût aux environs plutôt qu'en ville. S'adresser au bureau d'avis.
74. Le Sieur Sl.-Hi. Bonhôte, de Peseux, ayant été établi curateur du Sieur Rodolphe Roulet, maître terrinier, habitant au dit lieu, à cause de son âge avancé, prévient le public de cette circonstance, pour que personne ne traite avec son pupille sans son consentement, sous peine de nullité, conformément au dispositif de la loi. Et vu la circonstance que les enfans de son dit pupille sont appelés à prendre des arrangements pour liquider à l'amiable la masse de leur père, en conséquence MM. les créanciers dudit Rodolphe Roulet sont instamment priés et requis par la présente, de faire connaître au dit curateur, dans le terme d'un mois, les répétitions qu'ils ont à faire au dit Roulet, afin qu'examen en soit fait, et que, si elles sont reconnues légitimes, la liquidation puisse s'opérer selon le désir des dits enfans. Ledit curateur ayant lieu d'espérer qu'aucun créancier ne gardera le silence sur cette invitation, qui n'a pour but que d'éviter à des enfans des désagrémens qui pourraient survenir après la mort de leur père, par suite d'un silence déplacé, duquel ils se prévaudraient selon droit.
75. Marie Metzner offre encore quelques Gazettes de Lausanne à des lecteurs de la ville.
76. M. Pétey, chirurgien-dentiste de la ville et du collège royal de Besançon, a l'honneur d'informer les habitans de Neuchâtel et des environs, qu'il sera le 20 Juillet à Neuchâtel, pour y séjourner jusqu'au 30 courant. Il logera chez M<sup>me</sup> N. Perret, maison de feu Olivier Petitpierre, sur la Place.
77. La noble Compagnie des Mousquetaires de cette ville ayant bien voulu accorder au Sieur Charles Belenot, traiteur, son beau et vaste local de l'Ecluse, autrement dit la Salle du Tirage, avec ses dépendances, p. tenir table pendant le séjour de la Société de Musique Suisse; il a l'honneur de prévenir le public, qu'il y servira à un prix raisonnable des diners et goûters. On peut être persuadé qu'il réunira tous ses efforts p. procurer aux personnes qui voudront bien lui accorder la préférence qu'il sollicite, tous les agrémens qu'offre d'ailleurs cet établissement sous tous les rapports. La célérité du service, la propreté, la salubrité et la fraîcheur de la salle, tout enfin concourra, il se l'espère, à lui mériter l'approbation générale.
78. Le 24 du courant, il partira une bonne voiture p. Paris et Londres. S'adr. à Fréd. Comte, voiturier à Yverdon.
79. Pierre Gaschen, voiturier, près la Place-d'armes, fera partir dans la première huitaine de Septembre, une bonne voiture p. Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin, et une autre pour la Hollande. S'adr. à lui-même pour les places vacantes.

CONCERT.

80. La soirée musicale du jeune Albert Schilling, âgé de onze ans et demi, et dont le talent extraordinaire sur le Piano s'est déjà fait connaître dans les grands villes de France, d'Allemagne et des Pays-Bas, aura lieu, avec la permission du Magistrat, dans la grande Salle au second étage de l'Hôtel-de-ville, Samedi prochain 19 du courant, à 3 heures précises de l'après-midi. Indépendamment de la souscription qui circule, on pourra se procurer des billets d'entrée dans le magasin de MM. Jeanneret et Baumann, au prix de 3 francs de France. — Ce jeune et intéressant artiste est très-spécialement recommandé à la bienveillance des amateurs par tous ceux qui ont eu occasion d'admirer son talent, et d'apprécier son caractère simple et modeste. Le 15 Juillet 1828. G.-F. GALLOT.

TAXE DES VIANDES, dès le 30 Juin 1828. (des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)  
Le bœuf à 10 cr. | Le veau à 8 1/2 cr.  
La vache à 9 cr. | Le mouton à 10 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 5 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS, au marché du 10 Juillet.  
Froment . . . . . l'émine bz. 25 à 26.  
Moitié-blé . . . . . — „ 18 à 19.  
Mêcle . . . . . — „ 15 à 16.  
Avoine . . . . . — „ 9 à 10.  
Orge . . . . . — „ 14 à 15.  
Epeautre . . . . . le quintal L. 11 „ 6.  
Seigle . . . . . id. „ 7 „ 2.